Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2121/98 DE LA COMMISSION

du 2 octobre 1998

portant modalités d'application des règlements (CEE) nº 684/92 et (CE) nº 12/98 du Conseil en ce qui concerne les documents pour les transports de voyageurs effectués par autocar et autobus

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 268 du 3.10.1998, p. 10)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009	L 300	88	14.11.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1998R2121:20070101:FR:PDF